

tionne dans l'optique statistiquement la plus pessimiste, et donc des primes inutilement élevées. Il faudrait absolument que la Commission contrôle le barème pratiqué par la société en Colombie-Britannique, car les primes sont inutilement élevées.

Pensez aux conséquences qui en découlent sur le plan humain. L'assuré de moins de 25 ans, qui conduit une Ford Fairlane 1974, paie entre \$315 et \$1,102, même s'il n'a jamais eu d'accident. On peut supposer que ce jeune conducteur travaille très probablement à l'une de nos usines locales, par exemple une scierie. Son salaire est gelé mais on lui demande d'en payer le dixième pour son assurance automobile. Quand il s'adressera à son délégué syndical pour lui demander ce qui arrive à son salaire, ce dernier devra répondre: «Je regrette, le gouvernement fédéral l'a gelé.» Le gouvernement n'a encore rien fait pour aligner les barèmes d'ICBC sur les lignes directrices. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il n'y ait pas de consensus sur le programme fédéral. Plus vite ils admettront que les pauvres du Canada ne sont pas prêts à combattre l'inflation tout seuls, car ils veulent que le reste de la communauté y participe, plus vite ils auront quelque chance de voir ce programme couronné de succès.

● (2250)

Je reprends mon siège dans l'espoir que ce gouvernement déclare effectivement qu'il veut voir les taux de l'ICBC s'intégrer au programme de lutte contre l'inflation, montrant par là qu'il ne représente pas seulement le fédéral mais aussi les nombreux résidents de la Colombie-Britannique qui lui ont accordé leur confiance au cours de la dernière élection. J'espère qu'ils ne seront pas déçus en ce qui touche la position du gouvernement à l'égard de l'inflation.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous annonce que les taux de l'ICBC s'aligneront sur les lignes directrices contre l'inflation, et ce, malgré la position de la Colombie-Britannique.

M. Jacques-L. Trudel (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à ceux qui se demandent si la Compagnie d'assurances de la Colombie-

L'ajournement

Britannique, l'ICBC, sera visée expressément par l'entente Canada-Colombie-Britannique sur le programme anti-inflation, je signale que nous avons déjà précisé aux provinces que nous serions prêts, bien sur, à discuter de l'inclusion d'organismes provinciaux dans une telle entente. Au moment de conclure une entente avec certaines provinces, nous avons annexé à tout protocole d'entente un appendice spécial énumérant les organismes visés. Il revient aux provinces de décider ultimement lesquels de ces organismes seront visés.

En ce qui concerne les prix des services gouvernementaux, le gouvernement fédéral et les provinces ont convenu en principe, d'une façon générale, de s'en tenir, dans la mesure du possible, aux lignes directrices pour la fixation des prix de certains biens et services, sauf lorsque les besoins et objectifs d'une politique financière et de la gestion d'un programme exigent une autre solution. Il revient donc au gouvernement de la Colombie-Britannique de déterminer quand il y aura lieu de s'écarter de la stricte application des directives dans certaines circonstances.

En ce qui concerne la hausse proposée du taux de la Compagnie d'assurance de la Colombie-Britannique, il semble que cette société ait subi un déficit considérable pendant l'année financière 1974-1975 et on estime qu'il en sera de même pour l'année financière 1975-1976. La hausse proposée du taux dont la presse a fait état est apparemment fondée sur les rapports d'actuaire indépendants qui ont examiné les comptes de l'ICBC et vise, sauf erreur, à permettre à l'ICBC de rentrer dans ses frais cette année. Les députés savent que les lignes directrices, dans leur application au secteur privé, n'exigent pas qu'une société fonctionne à perte, et que la Commission de lutte contre l'inflation autorisera les hausses de prix visant à permettre à une société qui a subi des pertes de rentrer dans ses frais.

Enfin, je signalerai également que tant que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'aura pas signé un accord avec le gouvernement fédéral, aucune société d'État de cette province ne sera touchée par le programme anti-inflationniste.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 55.)